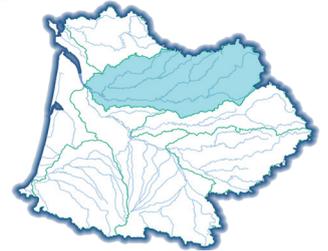


BILAN 2015 :

25 MILLIONS D'AIDES DE L'AGENCE DE L'EAU ADOUR-GARONNE POUR LE BASSIN DE LA DORDOGNE



Pierre Barthe



Les grandes caractéristiques du bassin de la Dordogne

Le territoire du sous bassin de la Dordogne est à dominante rurale, il est caractérisé par de petites exploitations agricoles aux productions diversifiées : élevage, grandes cultures, cultures maraîchères ou petits fruits, viticulture, noix et tabac, arboriculture à la frontière Corrèze-Dordogne. L'activité industrielle se caractérise principalement par 4 pôles d'activité : l'agroalimentaire (activités laitières, conserveries, activités viti-vinicoles), le bois et le papier, la métallurgie, la mécanique, le traitement de surface, la chimie. La production hydroélectrique est une des activités majeures. La fréquentation touristique est importante.



Principaux enjeux au regard de l'eau

- **Préservation des têtes de bassins-versants**, soit toute la frange nord et est, en vue de faciliter la bonne gestion quantitative et qualitative de l'ensemble du bassin, la préservation des ruisseaux en très bon état et la biodiversité associée (moule perlière, tourbières) ;
- Préservation et réhabilitation du **bon fonctionnement des rivières** en restaurant les phénomènes de régulation naturelle et la dynamique fluviale (mitigation des impacts des barrages) et en protégeant les écosystèmes aquatiques ainsi que les zones humides pour enrayer leur disparition et leur dégradation ;
- **Restauration de niveaux d'eau suffisants** notamment sur les affluents des grands axes, dans les zones cristallines comme dans les petites régions d'irrigation ;
- Gestion de la ressource en eau et des territoires dans une optique de **satisfaction des usages prioritaires (eau potable) ou économiques (loisirs nautiques)**, et visant la préservation du patrimoine aquatique et de la dynamique fluviale ;
- **Amélioration de la qualité des eaux par la réduction des pollutions diffuses**, en particulier d'origine agricole ou sylvicole et par le traitement des pollutions ponctuelles d'origine individuelle ou collective ;
- Restauration des populations de **poissons migrateurs**.

Le bassin de la Dordogne en quelques chiffres...

Superficie : 24 000 km²

Population : 1 020 000 habitants.

La population saisonnière est d'environ 484 000 personnes.

Densité : 42 hab/km²

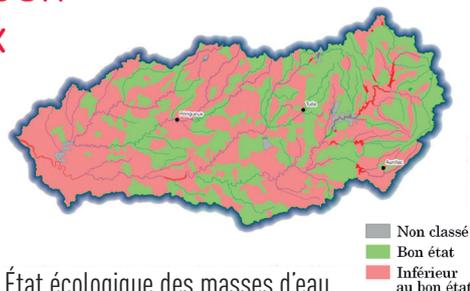
La vallée de la Dordogne concentre les activités autour des agglomérations de Brive, Périgueux, Aurillac.

Pourcentage des départements couverts par le bassin : Cantal 58 %, Charente 15 %, Charente-Maritime 8 %, Corrèze 99 %, Dordogne 91 %, Gironde 20 %, Lot 40 %, Puy-de-Dôme 96 %, Haute-Vienne 60 %

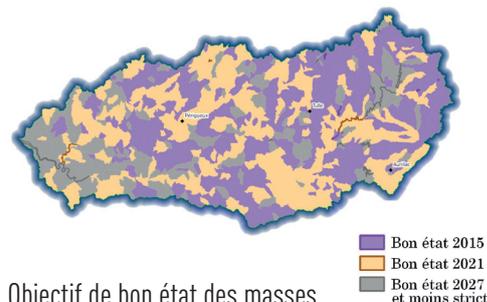
Principaux cours d'eau : la Dordogne, l'Isle, la Dronne, la Vézère, la Cère.

L'objectif de bon état des eaux

En 2015, 46 % des eaux du bassin de la Dordogne étaient en bon état. **En 2021**, l'objectif est d'atteindre un bon état pour **80 % des eaux du bassin**.



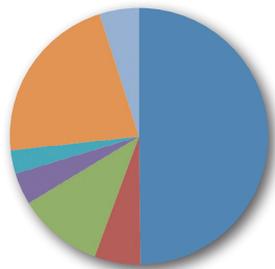
État écologique des masses d'eau superficielles en 2015



Objectif de bon état des masses d'eau superficielles

L'engagement de l'Agence aux côtés du bassin de la Dordogne

Pour l'année 2015, les aides de l'Agence en faveur de la restauration de la qualité des eaux sur le bassin de la Dordogne s'élèvent à plus de 25 millions d'euros (1068 dossiers).

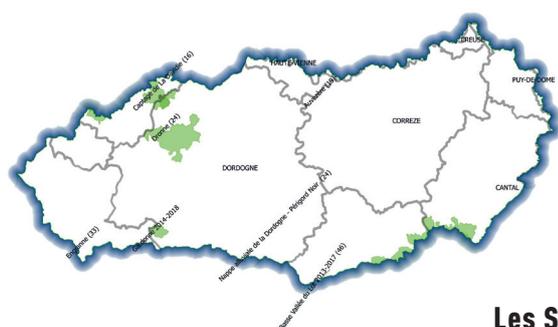


Assainissement	50 %
Eau potable	6 %
Pollutions industrielles	11 %
Gestion de la ressource	4 %
Pollutions agricoles	3 %
Milieux aquatiques	22 %
Autres	5 %

Un engagement partagé

Des accords-cadres ont été signés entre l'Agence et les départements du bassin du Lot pour la période 2013-2018. Ils promeuvent une gestion équilibrée des ressources en eau et des milieux aquatiques, conciliant la satisfaction des différents usages de l'eau (y compris économiques) et la préservation des écosystèmes, dans le cadre d'une solidarité amont/aval d'une part, et urbain/rural d'autre part. Ces partenariats servent l'objectif général qui est de renforcer les actions visant à atteindre le bon état des eaux dans les échéances du SDAGE.

Une gestion et des outils adaptés



Les PAT

Les Plans d'Actions Territoriaux (PAT) sont des démarches intégrées permettant de mobiliser les acteurs du territoire autour d'un objectif concret de reconquête de la qualité de l'eau altérée par des pollutions diffuses, phytosanitaires, nitrates ou autre.

Les SAGE

Le schéma d'aménagement et de gestion de l'eau (SAGE) est un outil de planification, institué par la loi sur l'eau de 1992, visant la gestion équilibrée et durable de la ressource en eau.

- En instruction
- En élaboration
- Mis en oeuvre



Contrats Territoriaux
NAPPES PROFONDES EN GIRONDE

Les contrats territoriaux et contrats de rivière

Les contrats territoriaux et contrats de rivière sont d'autres outils de gestion intégrée mis en œuvre sur le bassin Adour-Garonne visant l'atteinte du bon état des eaux par la réduction des pressions s'exerçant sur un territoire ou un cours d'eau.

Exemples d'opérations financées par l'Agence en 2015

Effacement d'un plan d'eau sur le Glandon (87)

Amélioration du fonctionnement écologique du bassin de la Boucheuse (bassin de l'Auvézère) par l'effacement d'un plan d'eau de 6370 m² sur la commune de Glandon.

Aide Agence : 5 800 €

Étude diagnostic des installations de distribution d'eau potable du syndicat du Rujoux

Connaissance du réseau et amélioration du rendement par, notamment :

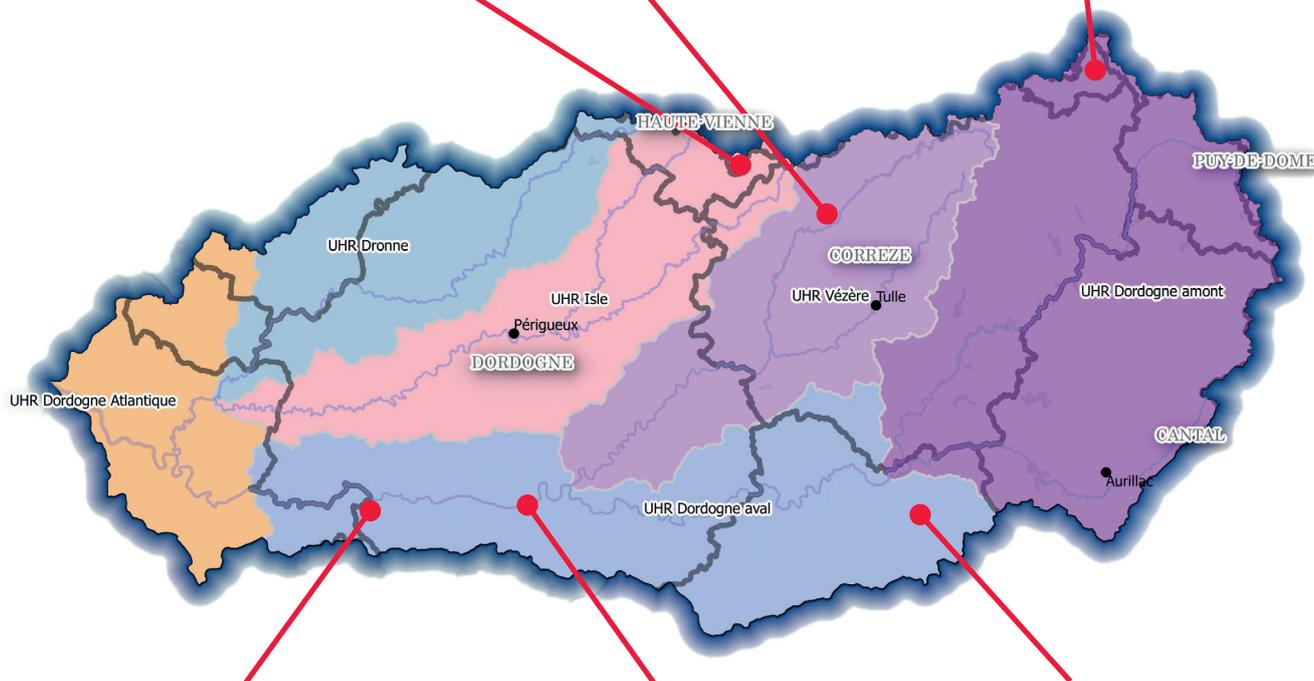
- descriptif détaillé du réseau,
- analyse fonctionnelle et proposition de sectorisation,
- campagnes de mesures et modélisation du réseau,
- recherche nocturne de fuites,
- établissement d'un schéma directeur.

Aide Agence : 20 600 €

Animation du contrat territorial Chavanon, PNR Millevaches en Limousin

L'animation du contrat territorial pour permettre le déploiement des actions, ainsi que l'assistance aux maîtres d'ouvrage, visent le bon état des eaux, dans le respect des objectifs du SDAGE et de la DCE.

Aide Agence : 32 200 €



Animation du Plan d'Action Territorial du Captage prioritaire de Gardonne (33)

Animation du PAT par la Chambre d'agriculture pour l'amélioration de la connaissance, la réduction des pollutions agricoles et non-agricoles, et in fine la préservation de la ressource en eau du captage du puits de la Prade (qui concerne 1472 habitants).

Aide Agence : 70 061 €

Réhabilitation de l'assainissement non collectif à Domme (24)

Réhabilitation de 7 dispositifs d'assainissement non collectif concernant 7 logements de propriétaires, sur les communes du territoire de la Communauté de Communes Domme – Villefranche du Périgord.

Aide Agence : 31 500 €

Opération coordonnée de rétablissement de la continuité sur la Bave au niveau du seuil des Récollets (46)

Réalisation de passe à poisson à trois pré-barrages pour rétablir la continuité écologique

Aide Agence : 35 000 €

UHR : Unité hydrographique de référence

2015 : Une année de mise à jour du document cadre pour la politique de l'eau du bassin Adour-Garonne



Début 2015, les deux projets, de SDAGE et de programme de mesures, ont été

présentés aux 7 forums territoriaux pour donner la parole aux acteurs locaux

L'Agence a déployé un dispositif d'information renforcé pour que les acteurs locaux puissent s'exprimer sur les enjeux de l'eau dans le bassin.

Ces forums organisés par bassins-versants pendant la phase officielle de consultation ont été des lieux d'information et de débats sur la présentation territorialisée des réponses proposées dans le SDAGE-PDM. Plus de 500 participants sont venus donner leur avis et échanger.



Le SDAGE 2016-2021 a été adopté par le Comité de Bassin Adour-Garonne

Cette assemblée regroupe les différents acteurs et usagers de l'eau du grand Sud-Ouest. Également appelé « parlement de l'eau », elle a émis un avis favorable sur le programme de mesures (PDM), qui est une synthèse des actions nécessaires pour atteindre l'objectif de 69 % des eaux superficielles en bon état en 2021.

Le SDAGE répond aux grands enjeux du bassin : la réduction des pollutions, l'amélioration de la gestion quantitative, la préservation et la restauration des milieux aquatiques et la gouvernance de l'eau. Il intègre des évolutions importantes comme l'adaptation au changement climatique, la contribution du bassin aux objectifs du plan d'action pour le milieu marin, et l'articulation avec le plan de gestion des risques d'inondation, validé lors de la même réunion.

Le programme de l'Agence pour l'eau des territoires



Pour atteindre l'objectif de reconquête du bon état des eaux : un outil, le programme d'interventions

L'Agence de l'eau contribue au financement des actions nécessaires pour atteindre le bon état des eaux. Les modalités d'aides ont été adaptées aux réalités des territoires afin de mieux accompagner les maîtres d'ouvrage dans leurs projets.

La définition de stratégies de bassin en lien avec les services de l'État

Afin de faciliter le ciblage territorial et d'harmoniser les méthodes et principes d'intervention entre l'Agence et ses partenaires, des stratégies communes ont été formalisées en 2015 à l'échelle du bassin Adour-Garonne en lien avec les services de l'État concernés. Ces stratégies portent sur les thématiques suivantes : assainissement, eau potable, substances dangereuses.



Agir mieux et plus vite sur les enjeux forts du bassin

Le programme d'interventions incite également ses partenaires à engager les travaux par le biais d'appels à projets. Avec des conditions d'aides spécifiques, voire bonifiées, et concentrées sur des thématiques d'intervention prioritaires, des appels à projets sont prévus sur toute la durée du programme de l'Agence (2013-2018) pour mobiliser les maîtres d'ouvrage.



En 2015 : le conseil scientifique a apporté sa contribution aux réflexions du comité de bassin pour mieux comprendre le changement climatique en Adour-Garonne

Avant de lancer l'élaboration d'un plan d'adaptation au changement climatique à l'échelle du bassin, en concertation avec l'ensemble des acteurs de l'eau du bassin, le conseil scientifique s'est réuni en séminaire, le 9 juin. L'objectif était de caractériser les évolutions prévisibles des écosystèmes et notamment en présentant les ruptures auxquelles il convient de s'attendre.



Agence de l'eau Adour Garonne
90 rue du Férétra - CS 87801
31078 Toulouse Cedex 4
Tél. 05 61 36 37 38

Délégation pour le bassin de la Dordogne
Unité territoriale de Brive
94 rue du Grand Prat
19 600 Saint-Pantaléon-de-Larche
05 55 88 02 00

